

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de commune à fiscalité additionnelle - COMMUNAUTE
FIUM'ORBU CASTELLU (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CC fiumorbu castellu BP M14 (2)

Numéro SIRET : 20003382700037

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE BORGIO

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : CC Fiumorbu castellu BUDGET TOURISME (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
---------------------	------	------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	78 665,00	0,00	0,00	0,00	78 665,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	213 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	208 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		291 665,00	0,00	0,00	0,00	291 665,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		291 665,00	0,00	0,00	0,00	291 665,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	5 900,00		0,00	0,00	5 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 500,00		0,00	0,00	5 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 400,00		0,00	0,00	11 400,00
TOTAL		303 065,00	0,00	0,00	0,00	303 065,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	303 065,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
74	Dotations et participations	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 400,00		0,00	0,00	4 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 400,00		0,00	0,00	4 400,00
TOTAL		284 400,00	0,00	0,00	0,00	284 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 665,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	303 065,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 000,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

1e 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-200033827-20231218-7223-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	78 665,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 600,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	8 885,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	27 380,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	213 000,00	-5 000,00	-5 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	128,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 205,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	398,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	390,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	159 491,00	-5 000,00	-5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 610,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 230,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 386,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	427,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	735,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 000,00	5 000,00
6518	Autres	0,00	5 000,00	5 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		291 665,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		291 665,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	5 900,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 500,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 400,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 400,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		303 065,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-200033827-20231218-7223-DE

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	250 000,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	250 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	30 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	30 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		280 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		280 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 400,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 400,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 400,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		284 400,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/12/2023

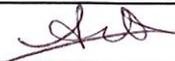
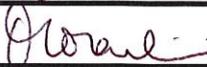
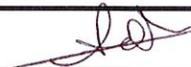
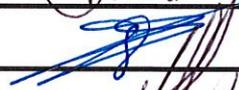
Présenté par Le Président (1),
 A Ghisonaccia, le 11/12/2023
 Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Ghisonaccia, le 11/12/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALBERTINI Don-Marc	
ANDREANI Agnulina	<i>[Signature]</i>
BARTOLI Jacques	
BENEDETTI Francois	<i>[Signature]</i>
CHIODI Anne Marie	<i>[Signature]</i>
CRISTOFARI Marie Felicia	
ELEGANTINI Murielle	
FERRARI Josette	
FRANCISCI Lisa	
FRATICELLI Dominique	<i>[Signature]</i>
FRATICELLI Jean-Jacques	
GALINIER Michel	<i>[Signature]</i>
GIOVANNI Philippe	
GIUDICELLI Marlene	<i>[Signature]</i>
GIUDICI Francis	<i>[Signature]</i>
GUIDICELLI Sebastien	
GUIDICI Jean-Noel	<i>[Signature]</i>
LE MAO Ghjuvan Santu	<i>[Signature]</i>
LUCIANI Xavier	<i>[Signature]</i>
MANFREDI Angele	<i>[Signature]</i>
MARTINETTI Francois	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D2

MONTI-FOUILLERON Marie	
MORACCHINI Georges	
MORACCHINI Stella	
MOULIN PAOLI Guy	
OTTAVI Antoine	
PAOLI Christian	
PAOLINI Marion	
PIERI Ange	
PINELLI Jean-Marc	
PROFIZI Jean-Noel	
ROCCHI André	
SALDANA Esteban	
SISTI Marie Toussainte	
SUSINI Philippe	
TIBERI Francois	
VILLARD ANGELI Dominique	
VITTORI Philippe	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Ghisonaccia, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

